

# PACIFIC PALISSADES

Port de la Pointe Rouge 13008 MARSEILLE

Tél : 04 91 73 44 11 / 04 91 73 54 37

[www.pacific-palissades.com](http://www.pacific-palissades.com) / email : [pacific.palissades@orange.fr](mailto:pacific.palissades@orange.fr)

## CONTRAT DE LOCATION (Pour les Mineurs)

Nom ..... Prénom : ..... Né(e) le .....

Adresse .....

Tél. Domicile : ..... Tél. Portable : ..... Tél. Portable : .....

Tél. Portable : ..... E-mail : ..... Date : .....

ACTIVITE :  Planche à Voile  Stand up Paddle  Canoe Kayak  Lasert Pico ( personnes 16 ans ou plus)

PAIEMENT : Chèque.....€ Espèces..... € ANCV..... € Carte Bancaire .....

Valable 1 Année de \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ Inclus

1 Heure  2 Heures  10 Heures\*  20 Heures\*  30 Heures\*  60 Heures\*  120 Heures\*

\* valable un an, non reportable.

### Conditions générales de location

**Toute heures de location commencée est dûe (sauf Stand up Paddle, 30mn minimum)**

Le règlement de la location et le dépôt de la caution 1500 € se font avant la remise du matériel.

La caution (non encaissée) sera restituée au locataire contre la remise du matériel en bon état.

Etat du matériel : le locataire constate que le matériel est en parfait état de fonctionnement, sous réserve des observations suivantes :

Le locataire devra restituer en fin de location, le matériel et ses accessoires, qui ne sont pas assurés contre le vol. En cas de non restitution de ceux-ci, pour quelque cause que ce soit, y compris le vol, le locataire devra régler au loueur une somme correspondant à la valeur de remplacement du matériel ou en cas de casse le montant intégral de la réparation. Si le locataire souhaite faire une déclaration auprès de son assureur il doit déclarer la somme à devoir pour l'immobilisation du matériel (50€ HT par jour) ; dans le cas de refus de prise en charge par son assureur, le locataire devra régler d'une part la totalité du coût de la réparation ainsi que son immobilisation.

Il est rappelé au locataire que la non restitution du matériel ou de ses accessoires au loueur, constitue un délit pénal d'abus de confiance. Le matériel doit être restitué en bon état, sauf réserves mentionnées ci-dessus. En cas de dommage causé au matériel ou à ses accessoires, le locataire devra indemniser le loueur des dits dommages, dont le coût sera déterminé par un des magasins représentant la marque. Le loueur assure le locataire en responsabilité civile vis-à-vis des tiers. Le locataire porte l'entière responsabilité de l'utilisation du matériel et déclare avoir les compétences nécessaires à son utilisation.

En ce qui concerne la location de canoë kayak, il est impératif de respecter la réglementation en vigueur :

- éloignement maximum 300 m des cotes- port du gilet obligatoire.

- interdiction de naviguer dans la zone de baignade matérialisée par des petites bouées jaunes.

Le locataire porte l'entière responsabilité des initiatives qu'il prendrait pendant la durée de la location.

Le locataire reconnaît avoir pris connaissance des règlements de navigation et de sécurité, énoncés ci-dessus.

### Autorisation et Attestation parentale

Je soussigné(e), (nom, prénom) \_\_\_\_\_ Né(e) le \_\_\_\_\_

Déclare sur l'honneur ~~– rayer la / les mentions inutile(s)–~~

- avoir plein d'exercice de puissance paternelle et maternelle

- exercer la tutelle, être investi du droit de garde sur le mineur (nom, prénom) \_\_\_\_\_

• J'autorise le mineur ci-dessus désigné à pratiquer les activités nautique au sein de Pacific Palissades et je porte l'entière responsabilité durant la location de Planche à voile, Stand up Paddle, Catamaran, Canoe Kayak ou Optimiste.

• J'autorise d'autre part à faire pratiquer sur lui toutes interventions et soins médicaux qui apparaîtraient nécessaires y compris son transport dans un établissement hospitalier

• J'atteste également que :

- Pour les enfants de 16 ans et plus, l'enfant précité est apte, puis à nager au moins 50 mètres, départ plongé.

- Pour les enfants de – de 16 ans, l'enfant précité est apte à s'immerger, puis à nager au moins 25 mètres sans reprendre pied.

• Je déclare prendre connaissance du règlement intérieur affiché dans le club, et m'assurer que l'enfant précité fait de même, avec mon aide si nécessaire.

• J'atteste avoir reçu une information précisant le montant de garantie d'assurance associé à la licence de la FFV ou au passeport voile et, avoir été informé(e) des possibilités de souscription de garantie complémentaire pour des capitaux Invalidité et Décès plus élevé (formulaire Flash assurance de la Zurich).

Je souscris à l'une des formules de garanties complémentaires \*

Je refuse de souscrire à ces garanties complémentaires \*

\*Cocher la case correspondante au choix.

« J'atteste sur l'honneur disposer de l'autorité parentale sur le mineur \_\_\_\_\_ »

Le \_\_\_\_\_ Signature du représentant légal, précédée de la mention « lu et approuvée »